

En 2023, le tri se poursuit !

# Calendrier de collecte Taverny 2023

## Jours de collecte

	 Pavillons et petits collectifs (- de 10 logements)	 Collectifs* (dès 10 logements)	Zones d'activités**
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

\* **Collectifs**  
collecte des déchets résiduels à partir de 17h

\*\***Zones d'activités**  
collecte des déchets résiduels à partir de 15h

 **Déchets résiduels** - déposez vos sacs fermés dans le conteneur à couvercle grenat. Collecte le soir dès 19h.

 En pavillon ou petit collectif (- de 10 logements), **la fréquence de cette collecte a toujours lieu une fois par semaine.**

 Collectifs (à partir de 10 logements). La collecte a lieu deux fois par semaine.

 **Emballages et papiers 100% des papiers et des emballages se trient !** Déposez-les en vrac dans le conteneur à couvercle jaune. Collecte le soir à partir de 19h.

 **Déchets verts** - en sacs papiers ou fagots - collecte l'après-midi à partir de 15h **du 3 avril au 11 décembre.** Merci de limiter à 8 sacs et 3 fagots par collecte. **N'attendez pas la 1<sup>ère</sup> collecte pour déposer vos végétaux, venez à la déchèterie à Bessancourt !**

Distribution des sacs végétaux :

- service des sports (149 rue d'Herblay) : mardi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- en Mairie (place Charles de Gaulle aux horaires d'ouvertures)

## Dates de collecte du verre



**2<sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois** à partir de 7h. Bocaux et bouteilles à déposer en vrac dans le conteneur à couvercle vert.

- 11 janvier - 10 mai - 13 septembre
- 8 février - 14 juin - 11 octobre
- 8 mars - 12 juillet - 8 novembre
- 12 avril - 9 août - 13 décembre

## Collecte des encombrants

+ d'infos p 4



Vous habitez en pavillon ou dans un petit collectif, **prenez rendez-vous au 01 34 18 30 18 ou sur [syndicat-tri-action.fr](http://syndicat-tri-action.fr).**



- **Entre 10 et 49 logements** : collecte sur rendez-vous.
- **A partir de 50 logements** : fréquences de collecte fixes, consultez votre gardien ou votre gestionnaire de résidence pour connaître les dates.

**Pensez à la déchèterie Tri Action à Bessancourt !**

→ Les collectes de vos déchets sont assurées les jours fériés.

☎ d'infos : 01 34 18 30 18

[www.syndicat-tri-action.fr](http://www.syndicat-tri-action.fr)

Formulaire de contact situé sur la page d'accueil du site internet





# Mémo Tri



Un doute ?  
Scannez-moi !

**CITEO**  
Téléchargez l'appli  
consignesdetri.fr

## Emballages et papiers

Tous les emballages et les papiers se trient !

- ✓ A mettre en vrac dans le bac ou la borne jaune
- ✓ Merci de bien vider vos emballages, inutile de les laver



### Emballages en plastique

Bouteilles et flacons



N'oubliez pas!

Pots, boîtes, tubes, barquettes et polystyrène



Sacs, sachets, suremballages, films



### Papiers et cartons

Tous les papiers



Cartons, Briques alimentaires



### Emballages en métal

Aérosols, conserves, canettes

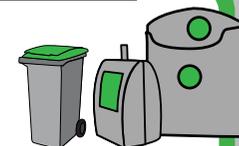


Petits contenants, tubes, couvercles, capsules à café



## Emballages en verre

En vrac, dans le bac ou dans la borne verte



Bouteilles



Pots et bocaux



## Déchets résiduels

Déposez vos sacs poubelles dans le bac ou borne grenat



- Déchets d'hygiène (mouchoirs, couches...)
- mégots de cigarette
- objets en plastique (non électriques),
- restes alimentaires non consommables etc.

## Déchets verts

A déposer dans les sacs papiers, dans les poubelles rondes ou en petits fagots attachés



- Merci de limiter à 8 sacs et 3 fagots par collecte. Stockez les sacs ouverts : un sac fermé se dégrade plus rapidement par fermentation.
- Vous pouvez évacuer vos déchets en les déposant à la déchèterie de Bes-sancourt.
- Et si vous passiez au compostage, paillage ou encore aux tontes mulching ? + d'infos dans la rubrique infos pratiques.

# Infos pratiques

## Déchèterie de Bessancourt



La déchèterie vous accueille du lundi au dimanche tout au long de l'année !

Pour y accéder, n'oubliez pas votre badge d'accès. Si vous ne l'avez pas encore, rendez-vous à la déchèterie pour l'obtenir muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, de la dernière taxe d'habitation et d'une pièce d'identité.

**Adresse :** Zone industrielle, rue de Pierrelaye/D411, 95550 Bessancourt.  
Coordonnées GPS : 49.029906, 2.188128

**Ouverture** 7 jours sur 7 sauf le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.  
Horaires d'hiver, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 10h-18h sauf le mercredi (8h-18h).  
Horaires d'été, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 10h-20h sauf le mercredi (8h-20h).



+ d'infos [www.syndicat-tri-action.fr](http://www.syndicat-tri-action.fr),  
rubrique déchèterie

## Donnez-leur une seconde vie !



### Vêtements et chaussures

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. Selon leur état, ils seront reportés ou recyclés ou valorisés.



Retrouvez les points d'apport volontaire sur <https://www.refashion.fr/citoyen/fr>



### Vélos, meubles et objets

Vous avez encore des appareils, objets et vélos en bon état ? Apportez-les au local réemploi de la déchèterie de Bessancourt. Ils seront collectés par des associations qui leur donneront une nouvelle vie !



+ d'infos sur le local réemploi

## Si vous êtes collectés en bornes enterrées

→ Tout dépôt de déchets en dehors des bornes est considéré comme un dépôt sauvage et passible d'une amende. Déposer des déchets autour des bornes empêche le camion d'effectuer la collecte.

→ **Borne pleine ?** Dirigez-vous vers un autre point de tri de votre quartier. Un problème technique ? **Signalez-le-nous en flashant le QR code situé sur la borne !**



Un problème sur une borne ?  
Scannez-moi !



## Faire réparer/changer un conteneur

Si votre conteneur est trop petit, trop grand, cassé ou a été volé, appelez-nous au 01 34 18 30 18 ou remplissez notre formulaire situé sur la page d'accueil de notre site [www.syndicat-tri-action.fr](http://www.syndicat-tri-action.fr) pour obtenir un nouveau conteneur ou une réparation sans frais !



Scannez-moi !



## Compostons !

Nous vous aidons à valoriser vos déchets en proposant des composteurs individuels. Si vous êtes en appartement, il est possible d'obtenir un lombricomposteur sous condition de suivre une formation. Vous pourrez ainsi enrichir votre sol et vos plantes !



+ d'infos [www.syndicat-tri-action.fr](http://www.syndicat-tri-action.fr),  
rubrique composteurs



En 2023, le tri se poursuit !

# Zoom encombrants

## Taverny

# 2023



La collecte des encombrants, c'est toujours

sur **RENDEZ-VOUS !**

**Vous habitez en pavillon ou dans un petit collectif (- de 10 logements).**



→ Prenez rendez-vous :

- en remplissant le **formulaire** situé sur la page d'accueil du site [www.syndicat-tri-action.fr](http://www.syndicat-tri-action.fr)
- ou en nous téléphonant au **01 34 18 30 18**.



→ Les déchets doivent donc être présentés la veille au soir ou le matin avant 7h.

→ **3m<sup>3</sup> maximum de dépôts autorisés par rendez-vous.**

**Pensez à regarder dans vos SPAM: on vous a sûrement répondu!**



→ **Entre 10 et 49 logements**

Collecte sur rendez-vous : le représentant du collectif, gardien ou responsable de copropriété organise un rendez-vous groupé pour plusieurs logements.  
**10 m<sup>3</sup> maximum de dépôts autorisés par rendez-vous.**

→ **A partir de 50 logements**

Tri-Action et le gestionnaire déterminent ensemble la fréquence de passage de la collecte pour vider les locaux encombrants de la résidence. Consultez votre gardien ou votre gestionnaire de résidence pour connaître les dates de collecte.



### Déchets autorisés

→ **2 mètres et 80kg maximum**



**Articles domestiques :**  
valises, appareils de gymnastique, jouets volumineux...

**Mobilier :** étagères, planches de bois, sièges, canapés, sommiers, matelas, lits...



### Déchets interdits

→ **A apporter en déchèterie**



Matériaux de construction/démolition



Pneus, batteries, huile de vidange



Déchets chimiques (pots de peinture, vernis, acide...)



Electroménagers et écrans

→ Pensez à la reprise obligatoire par le vendeur lors de l'achat d'un appareil neuf.

→ **Autres exutoires**



Pièces automobiles  
→ casse automobile



Bouteilles de gaz/extincteurs  
→ magasin (consignés)



Fibrociment, amiante  
→ déchèterie spécialisée



Déchets résiduels  
→ collecte des déchets résiduels

☎ d'infos : 01 34 18 30 18

[www.syndicat-tri-action.fr](http://www.syndicat-tri-action.fr)

Formulaire de contact situé sur la page d'accueil du site internet

